

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné **Delphine PERRONCEL**, représentant légal du dispensateur de formation **TRIHOME**, organisme déclaré sous le numéro d'activité 24 37 012 73 37 auprès du Préfet de TOURS, atteste que :

Monsieur SYGITOWICZ Thomas - Né(e) le : 13/01/1975
salarié (e) de l'entreprise **LIP NUCLEAIRE - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - ITN**

a suivi l'action de formation : **FORMATION RECYCLAGE COMPLEMENT SURETE QUALITE OPTION RN**
dans le cadre de la formation professionnelle continue relevant de l'article L6313-1 du Code du Travail :

Nature de l'action concourant au développement des compétences :	☒ Action de formation ☐ Bilan de compétences ☐ Action de VAE ☐ Action de formation par apprentissage
--	--

qui s'est déroulée du 27/04/2026 au 28/04/2026 / N° de session : B2618QA pour une durée totale prévue de 14:00 heures

Dates	Durées de Présence
27/04/2026	7:00
28/04/2026	7:00

Rappel des objectifs A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :	Appliquer les règles spécifiques aux interventions sur des EIPS relatives à la sûreté nucléaire : Distinguer les principes fondamentaux de la sûreté nucléaire et les exigences visant à maîtriser les risques d'origine radiologique et non radiologique. Distinguer le rôle des intervenants pour ce qui est de la maîtrise des arrêts de tranche et en termes de sûreté nucléaire et de disponibilité. Distinguer les actions sous situations ayant un impact sur les enjeux de maintien de la qualification des Eléments Importants pour la Protection en lien avec la sûreté nucléaire. Mettre en œuvre les pratiques comportementales et professionnelles adaptées, en prenant en compte les enjeux de sûreté nucléaire et de disponibilité.
Résultat de l'évaluation des acquis	Avis du formateur : Objectifs atteints - Oui

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : SAINT VULBAS,
Le : 28/04/2026

Cachet et signature
du responsable du dispensateur de formation

